

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026**



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N°DEL_2026_122

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
SEQUANA**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

L'association Sequana est une association patrimoniale emblématique de la ville de Chatou.

Elle a pour vocation de préserver et de valoriser le patrimoine culturel, écologique, maritime et fluvial, en portant une attention particulière à la Seine. À ce titre, elle encourage la pratique du petit et du grand canotage, quels qu'en soient les modes de propulsion, participe à la transmission des traditions et savoirs-faire liés à la rivière et contribue activement aux actions de préservation du fleuve et de ses berges.

Dans le prolongement des nombreuses actions qu'elle mène en faveur des habitants de Chatou et du territoire de la Boucle de Seine, l'association a sollicité le soutien de la commune pour l'organisation des festivités marquant le trentième anniversaire de la reconstruction à l'identique du bateau « Roasbeef », conçu par Gustave Caillebotte, figure majeure du mouvement Impressionniste et passionné de canotage. Cette célébration se tiendra les 26 et 27 septembre au Hameau Fournaise.

Afin de soutenir cet événement exceptionnel, qui participe à la valorisation du patrimoine fluvial et au rayonnement culturel de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Sequana une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel en date du 2 septembre 2026,

Considérant la demande de soutien de l'Association auprès de la commune,

Considérant que les festivités organisées à l'occasion du trentième anniversaire de la reconstruction à l'identique du bateau « Roasbeef » de Gustave Caillebotte constituent un événement patrimonial d'intérêt communal, contribuant à la valorisation de l'identité culturelle et touristique de la ville ;

Considérant que cette manifestation, organisée les 26 et 27 septembre au Hameau Fournaise, est ouverte au public et participe à l'attractivité du territoire ;

Considérant que cette aide entre également dans le cadre de la politique culturelle, patrimoniale et de loisirs de la ville de Chatou,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Sequana.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Pierre ARRIVETZ, Dominique BAUD